

Avec FO, construisons notre avenir

Les 4D sont jetés: le Gouropoly en image, avec le son et même l'odeur !

Case # 1 : les DIR hypothéquées

Les épisodes précédents :

- Un projet de loi annoncé en début d'année 2021 comme enterré...puis exhumé en urgence pour des raisons politiciennes dans la dernière ligne droite de la mandature.
- Une consultation « pied au plancher » des instances nationales de la Fonction Publique, avant même ouverture des débat parlementaires. Une présentation en conseil des ministres prévue en mai pour un début de débat parlementaire en juillet.

L'actualité :

Le Directeur Général des Transports, des Infrastructures et de la Mer et le DRH du pôle ministériel Ecologie/Transports/Territoires/Mer en mission auprès des organisations syndicales pour diffuser le message « *rassurez-vous, ça va bien se passer pour ce qui est du réseau routier national !* ». De crainte d'une réaction du « corps social » ? Rassurez-vous, FO ne l'a nullement rassuré sur l'acceptation sociale de ce projet !!!



Parcs nationaux OFB DGAC DIR Ecologie Administration centrale VNF Transports DREAL CEREMA Météo France Ecoles et centres de formation DIRM DDTM Agences de l'eau Risques Aménagement Logement VNF IGN ANCOLS

N° spécial du 15 avril 2021 :

**Mais qui Donc pourrait être Dupe du projet de
Démantèlement des Directions Interdépartementales
des Routes ?**

Loi 4D

Gouropoly case réseau routier national

De quoi parle-t-on ?

Objectif, «achever» la décentralisation des routes nationales. Les départements et métropoles qui le souhaitent pourront récupérer des routes nationales pour compléter leurs réseaux, avec transferts immédiat des services et agents (DIR et DREAL). Cette mesure pourrait porter sur environ 1.200 kilomètres de voirie et sera étendue pour répondre à la demande des régions qui le souhaiteront sous forme d'une expérimentation de mise à disposition des DIR (avant transfert programmé à 5 ans). Cerise sur le gâteau, même sur le réseau restant à l'État, les collectivités peuvent demander le transfert de la maîtrise d'ouvrage des opérations routières. Conclusion : c'est bien l'ensemble des DIR qui est hypothéqué pour donner des gages aux promoteurs de la loi 4D, c'est bien l'ensemble des SMO des DREAL qui est appelé à disparaître, ce sont bien les compétences « infra » du Cérema qui sont programmées à disparaître ou être émiettées. Et pour ce qui resterait dont les collectivités n'auraient pas voulu, un opérateur résiduel pour préparer la privatisation des bouts de réseaux «orphelins» ? Et au final, ce seront les usagers qui paieront la facture !!



Les éléments de langage de l'administration :

- « l'État ne laissera pas transférer n'importe quel réseau » → **ah bon ? C'est bien ce qui s'est passé en Alsace !**
- « les droits des personnels seront préservés » → **ah bon ? Ce n'est pas le retour dont nous disposons toujours en Alsace...** Et les collègues transférés en 2007 ont pu goûter aux avantages de l'autonomie des collectivités en matière de rémunérations notamment...
- « tout cela est une opportunité à saisir pour remettre en avant l'importance de garder un réseau routier national » → **ah bon ? La mutilation comme nouveau mode de traitement ? Traitement palliatif alors...**
- «mais non il n'y a pas d'idée de privatisation de ce qui restera (ou pas) des DIR. Projet d'opérateur Réseau Résiduel National ? On ne connaît pas...» → **ah bon ? Pourtant l'échéance 2032 de début de la fin des concessions autoroutières actuelles commence à aiguiser les appétits des majors du secteur...et en plus ça tomberait bien puisque l'échéance colle avec la fin des expérimentations de transferts aux régions !!**
- « mais oui la loi 4D est une opportunité unique d'ouvrir le Cerema aux collectivités » → **ah bon ? Au vu des déclarations de son DG dans la presse spécialisée, ce ne serait pas plutôt un chèque en blanc pour préparer sa mise sous tutelle des conseils régionaux sous statut plus ou moins privé ?**

Et les agents dans tout cela ?

- Ce n'est manifestement pas le sujet de préoccupation de l'administration. Ils ne sont que les gages du gouvernement dans cette partie de Gouropoly à l'issue de laquelle tout le monde sera perdant ! Au mieux on leur fera des promesses que personne ne peut tenir...

Les vraies questions qui devraient dicter les décisions :

- **Quel bilan a-t-il bien pu être tiré des précédents mouvements de décentralisation ou transferts de missions aux collectivités, opérés dans le sens « chacun chez soi, chacun pour soi » ?** Aucun à notre connaissance ! Il serait pourtant éclairant y compris du point de vue de la dépense publique globale. La chute abyssale du classement de la France dans les classements internationaux de l'état de son réseau routier parle d'elle-même : 1^{ère} en 2007, 18^{ème} en 2019 ! Jusqu'où la chute ? A quand un « Gênes » à la française ?
- **Comment garantir le maintien de la capacité de l'État pour piloter ses politiques s'il a transféré toutes les missions opérationnelles aux collectivités ?** Le résultat de la loi 4D sera comparable à la situation du secteur autoroutier : une tutelle inversée, le pilote étant en situation d'infériorité et donc dépendant du bon vouloir du « pilote ».
- Les compétences nécessaires à cet effet passent par le maintien voire le renforcement de la richesse des parcours professionnels des agents. **Comment les sauvegarder si leur écosystème professionnel se limite à une administration centrale, quelques opérateurs et une annexe de préfecture ?**
- **Comment les collectivités elles-mêmes vont-elles pouvoir alimenter les compétences à mobiliser pour assurer leurs missions actuelles (au moment où les agents de l'État transférés en 2007 partent en retraite) et potentiellement nouvelles ?** Alors même que le vivier offert par les parcours des agents de l'État va disparaître si on laisse faire.

L'ABCDEre-FO des DIR sur la loi DDDD :

Avancement

La loi est encore au stade de projet, l'administration n'a rien préparé à ce stade selon ses DIRes, n'a pas commencé à plancher sur le réseau « transférable », ni sur ce que recouvre la notion. Les parlementaires et les élus locaux vont donc la définir de manière différenciée.



Burn out

La situation actuelle des RPS, en particulier dans les DIR, serait traitée en parallèle, sans planning, par la diminution des exigences des missions et des niveaux de service et s'adapter aux baisses d'effectifs intenables. Ce sera traité... un jour.. le besoin c'est maintenant ! Et ça passe par redonner des capacités de recrutement.



Compétences

Le maintien des capacités d'ingénierie pour la Nation, la conservation des compétences des agents d'exploitation, la préservation de capacités de fonction supports, ... ?

Discours

Les modalités de la décentralisation de 2006 seraient l'exemple à suivre, les mises à disposition auprès de collectivités seraient réversibles, les expérimentations avec droit de remord la preuve que tout le monde aura un point de chute. En bref, tout ce processus serait indolore.

Indolore non, insipide oui !

Etat

des infrastructures ? 18 è au classement mondial aujourd'hui, 1^{er} en 2005, la dégringolade fait mal. La loi 4D prévoit elle de rejoindre la Suisse ou de se faire rattraper par la Namibie ?



Financement

Seule chose claire, c'est l'usager, le particulier par ses impôts locaux (ou ses dépassements de la vitesse autorisée qui changera à la frontière de la collectivité), le professionnel par une taxe poids lourd, qui financera le transfert. L'écotaxe différenciée !

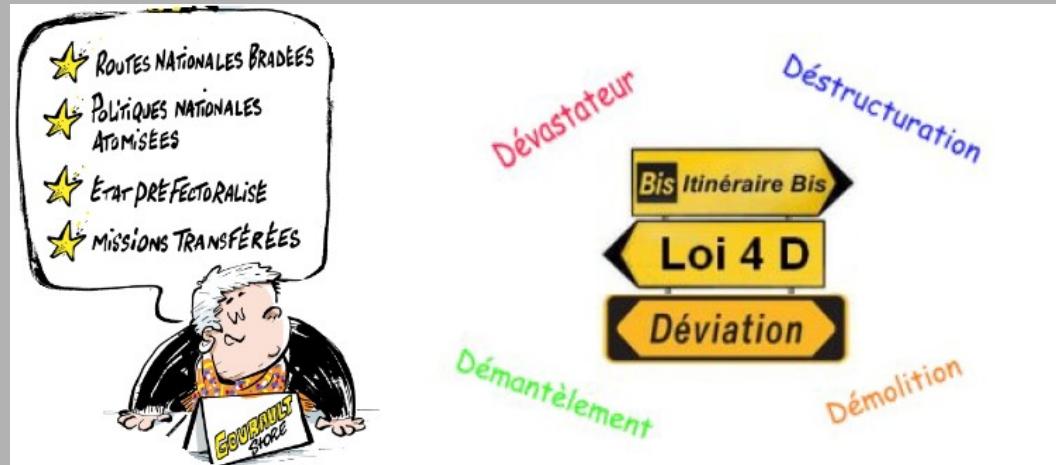
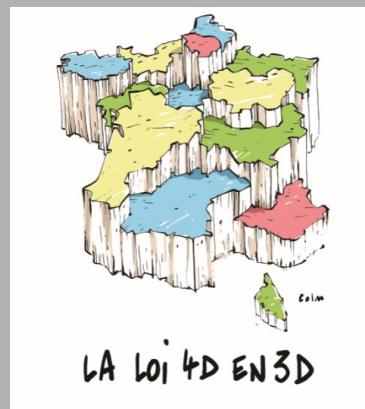
Garanties

Aucune. Pas l'ombre d'un positionnement de l'Etat employeur sur le sort réservé à ses agents, aucun cadrage national, comment l'Etat qui n'arrive déjà pas à suivre sur le seul transfert à une unique collectivité en Alsace pourrait il (bien) faire quand des dizaines de collectivités prendront des compétences ? Il n'est apparemment pas question de recruter non plus dans les BRH ou à la DRH..



FO s'oppose à la vente « de gré à gré » par appartements du réseau routier national, et défend le modèle des Directions Interdépartementales des Routes qui a démontré son efficacité en dépit des mesures budgétaires drastiques qui lui sont imposées depuis des années.

FO revendique le retrait pur et simple du projet de loi 4D, et l'abandon de l'ensemble de ses dimensions touchant le pôle ministériel Ecologie/Transports/Territoires/Mer.



Notre mot d'ordre en 4D :
Durablement Déterminés à se Défendre aujourd'hui
pour le service public de Demain !

*D'autres choix sont possibles pour les DIR !
 Et cela passe d'abord par leur redonner les moyens de fonctionner et d'assurer leurs missions !!*